



Premier of Alberta

Office of the Premier, 307 Legislature Building, Edmonton, Alberta T5K 2B6 Canada

mars 21, 2025

L'honorable François Legault
Premier ministre du Québec
premierministre@Quebec.ca

Monsieur le Premier ministre,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport final, daté du 25 novembre 2024, du Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération canadienne, commandé par votre gouvernement. Il est manifeste que l'Alberta et le Québec ont d'importants intérêts communs en ce qui concerne la lutte contre l'ingérence du gouvernement fédéral dans des domaines relevant de la compétence exclusive des provinces.

Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de l'appui de principe de l'Alberta à un certain nombre de recommandations du rapport, dans le but d'entamer un dialogue entre nos deux gouvernements et celui d'autres provinces et de rehausser l'autonomie provinciale au sein de la fédération.

En guise de point de départ à la discussion et à la collaboration, je commente ici brièvement les recommandations suivantes :

Recommandation 5 : Doter le Québec d'une loi-cadre sur la défense et l'accroissement de sa liberté constitutionnelle.

L'Alberta soutient ce concept et a adopté une loi-cadre semblable, l'*Alberta Sovereignty within a United Canada Act*. Je suis disposée à partager avec vous des renseignements et des conseils sur la manière dont l'Alberta a formulé cette approche, et à travailler avec vous pour explorer les possibilités d'adopter une législation comparable au Québec.

Recommandation 12 : Accompagner l'usage ou la fin de l'usage de la disposition de souveraineté parlementaire des chartes canadienne et québécoise de mécanismes de délibération spécifiques.

Ceci est un sujet d'un très grand intérêt pour cette province, et je suis disposée à l'étudier en Alberta. Mon gouvernement est d'avis que les assemblées législatives provinciales sont les principales entités qui délibèrent et décident des questions de droits constitutionnels.

.../2

Les assemblées législatives élues, et non pas des juges nommés par le fédéral, devraient avoir le dernier mot au sujet de la portée des droits assujettis à la disposition de souveraineté parlementaire (également appelée souveraineté du Parlement ou disposition de dérogation). Il s'agit d'un domaine où nos deux provinces pourraient coordonner une approche démontrant le sérieux des délibérations précédant l'invocation d'une disposition de souveraineté parlementaire.

Recommandation 13 : Adopter une résolution de modification constitutionnelle consacrant la prépondérance des lois québécoises en matière de propriété et droit privé.

Je suis d'accord avec le principe qui sous-tend la recommandation, soit que les lois provinciales concernant les droits de propriété et les droits civils devraient avoir priorité sur les lois fédérales qui s'immiscent dans ce domaine de compétence provinciale exclusive. L'Alberta appuierait une résolution de modification constitutionnelle contenant une disposition pour l'Alberta comparable à celle proposée pour le Québec.

Recommandation 14 : Contester devant les tribunaux la constitutionnalité d'initiatives fédérales découlant du pouvoir fédéral de dépenser.

L'Alberta souhaite collaborer avec le Québec pour contester devant les tribunaux le pouvoir fédéral de dépenser. Le gouvernement fédéral a pris l'habitude de déployer ses ressources fiscales pour faire avancer les priorités politiques fédérales dans des domaines relevant exclusivement de la compétence provinciale. Cette pratique doit être limitée. À cette fin, je propose que nos ministres de la Justice respectifs collaborent pour envisager d'éventuelles stratégies d'instance.

Recommandation 15 : Adopter une résolution de modification constitutionnelle visant à assortir le pouvoir fédéral de dépenser d'un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec.

L'Alberta et le Québec semblent être en harmonie sur ce point. L'Alberta appuierait une résolution de modification constitutionnelle permettant à toute province de refuser de participer aux mesures de dépenses fédérales, et de recevoir une compensation appropriée lorsque les mesures ont trait à une question de compétence provinciale.

Recommandation 23 : Établir un processus visant à désigner les personnes devant occuper un poste de juge à la Cour supérieure, à la Cour d'appel du Québec ou un poste de juge québécois à la Cour suprême du Canada, processus au terme duquel une liste de recommandations confidentielle serait transmise aux autorités fédérales.

L'Alberta appuie le concept d'un processus formel dans le cadre duquel les provinces dressent une liste de candidats aux postes de juges nommés par le fédéral.

Recommandation 24 : Adopter une résolution de modification constitutionnelle obligeant le gouvernement fédéral à désigner les juges de la Cour supérieure et de la Cour d'appel du Québec à partir des listes établies par le Québec.

L'Alberta appuierait une résolution de modification constitutionnelle exigeant que le gouvernement fédéral nomme des juges à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta et à la Cour d'appel de l'Alberta à partir de listes établies par l'Alberta.

Recommandation 25 : Établir un processus visant à désigner la personne devant occuper le poste de lieutenant-gouverneur du Québec au terme duquel une recommandation formelle serait adressée aux autorités fédérales.

L'Alberta soutient le principe d'un plus grand rôle des provinces dans la nomination de personnes devant occuper le poste de lieutenant-gouverneur de l'Alberta.

Recommandation 38 : Lier formellement l'adhésion du Québec aux ententes et traités internationaux conclus par le gouvernement fédéral à sa participation directe aux négociations, et ce, pour toutes questions en lien avec ses compétences ou ses caractéristiques spécifiques.

L'Alberta convient que le gouvernement fédéral ne doit pas conclure de traités internationaux contraignants concernant des questions de compétence provinciale, à moins que les provinces participent de manière significative aux négociations et soutiennent expressément la mise en œuvre. Je propose que nos gouvernements collaborent pour explorer les synergies et les possibilités d'accroître l'influence provinciale.

Outre les recommandations susmentionnées, je vois une possibilité d'alignement pour nos provinces en ce qui a trait aux recommandations 17, 19, 28 et 30.

Recommandation 17 : Négocier, seul ou de concert avec les autres États fédérés, l'abolition du transfert canadien en matière de santé en échange de l'occupation entière du champ fiscal de la taxe sur les produits et services.

Recommandation 19 : Amorcer des négociations avec le gouvernement fédéral pour se retirer du transfert canadien en matière de programmes sociaux en échange d'un espace fiscal accru pour le Québec.

Recommandation 28 : Proposer aux entités membres de la fédération un cadre régissant les initiatives constitutionnelles des États fédérés.

Recommandation 30 : Renforcer la diplomatie interparlementaire à l'échelle du Canada.

Selon la conception technique de certains éléments opérationnels des politiques, chacune de ces recommandations pourrait progresser de manière mutuellement avantageuse.

.../4

Je crois que nous avons l'occasion, en tant que dirigeants démocratiquement élus de l'Alberta et du Québec, d'ouvrir la voie vers une nouvelle ère du fédéralisme canadien. Je vous propose de converser d'abord ensemble, puis de faire parvenir à nos homologues des autres provinces et territoires une lettre rédigée conjointement pour suggérer de discuter de ces points et d'autres sujets dans le but d'accroître l'autonomie provinciale au sein de la fédération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, reading "Danielle Smith". The signature is fluid and cursive, with a large initial "D" and "S".

L'honorable Danielle Smith
Première ministre de l'Alberta



Premier of Alberta

Office of the Premier, 307 Legislature Building, Edmonton, Alberta T5K 2B6 Canada

March 21, 2025

Honourable François Legault
Premier of Quebec
premierministre@Quebec.ca

Dear Premier Legault:

I read with great interest the November 25, 2024, final report of the study conducted by the Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération Canadienne, commissioned by your government. It is evident that Alberta and Quebec have significant common interests with respect to countering overreach by the federal government into matters of exclusive provincial jurisdiction.

Today, I am writing to express Alberta's support in principle for a number of the report's recommendations, with the aim of beginning a dialogue between our two governments and other provincial governments toward enhancing provincial autonomy within the federation.

As a starting point for discussion and collaboration, I offer brief comments here on the following recommendations.

Recommendation 5: Provide Quebec with a framework law on the defence and enhancement of its constitutional freedom.

Alberta supports this concept and has enacted a similar framework with the *Alberta Sovereignty within a United Canada Act*. I am open to sharing information and advice with you on how Alberta formulated this approach, and to working with you to explore options to enact comparable legislation in Quebec.

Recommendation 12: Accompany the use or end the use of the parliamentary sovereignty provision of the Canadian and Quebec charters with a specific deliberation mechanism.

This is a topic of considerable interest to this province, and I am open to exploring it in Alberta. My government is of the view that provincial legislatures are key deliberators and decision makers on questions of constitutional rights.

.../2

Elected legislatures — not federally appointed judges — should have the final word on the scope of rights subject to a parliamentary sovereignty clause (also known as a parliamentary supremacy or notwithstanding clause). This is an area where our two provinces may be able to coordinate an approach that demonstrates the serious deliberation that is undertaken when invoking a parliamentary sovereignty clause.

Recommendation 13: Adopt a constitutional amendment resolution enshrining the paramountcy of Quebec laws in matters of property and private law.

I agree with the principle underpinning this recommendation: Provincial laws respecting property and civil rights should have priority over federal laws that intrude into this area of exclusive provincial jurisdiction. Alberta would support a resolution for a constitutional amendment that contains a provision for Alberta comparable to that proposed for Quebec.

Recommendation 14: Challenge the constitutionality of federal initiatives stemming from the federal spending power.

Alberta is interested in collaborating with Quebec on court challenges to the federal spending power. The federal government has established a pattern of deploying its fiscal resources to advance federal policy priorities in areas of exclusive provincial jurisdiction. This practice must be constrained. To this end, I propose that our respective ministers of Justice work together to consider possible litigation strategies.

Recommendation 15: Adopt a constitutional amendment resolution to include an opt-out from the federal spending power with full compensation for Quebec.

Alberta and Quebec appear to be in substantial alignment on this point. Alberta would support a resolution for a constitutional amendment enabling any province to decline to participate in federal spending measures and be appropriately compensated when the measure concerns a matter of provincial jurisdiction.

Recommendation 23: Establish a process for identifying candidates for appointment at the Superior Court, the Quebec Court of Appeal, or Supreme Court of Canada, with a confidential list of recommendations to be forwarded to federal authorities.

Alberta supports the concept of a formal process through which provinces identify confidential lists of candidates for federally appointed judicial offices.

Recommendation 24: *Adopt a constitutional amendment resolution requiring the federal government to appoint judges of the Superior Court and the Quebec Court of Appeal from the lists established by Quebec.*

Alberta would support a constitutional amendment that would require the federal government to appoint judges of the Alberta Court of King's Bench and the Alberta Court of Appeal from a list of candidates established by Alberta.

Recommendation 25: *Establish a process for designating the person to occupy the position of Lieutenant Governor of Quebec, at the end of which a formal recommendation would be made to federal authorities.*

Alberta supports the principle of a greater provincial role in the appointment of individuals to the role of Alberta's Lieutenant Governor.

Recommendation 38: *Formally link Quebec's adherence to international agreements and treaties concluded by the federal government to its direct participation in negotiations, for all matters related to its jurisdiction or specific characteristics.*

Alberta agrees that the federal government ought not to enter binding international treaties concerning matters of provincial jurisdiction unless the provinces have been meaningfully engaged in the negotiations and expressly support implementation. I would propose that our governments collaborate to explore synergies and opportunities to exert greater provincial influence.

In addition to the above recommendations, I see potential for alignment between our respective provinces with respect to recommendations 17, 19, 28 and 30.

Recommendation 17: *Negotiate, alone or in concert with other provinces, the abolition of the Canadian Health Transfer in exchange for the full occupancy of the fiscal field of the Goods and Services Tax.*

Recommendation 19: *Initiate negotiations with the federal government to withdraw from the Canadian Social Transfer in exchange for increased fiscal space for Quebec.*

Recommendation 28: *Propose to the member entities of the federation a framework governing the constitutional initiatives of federated states.*

Recommendation 30: *Strengthen interparliamentary diplomacy across Canada.*

Depending on the technical design of some of the operational elements of the policies, each of these recommendations could be advanced in a mutually advantageous way.

I see an opportunity before us, as the democratically elected leaders of Alberta and Quebec, to chart a path toward a new era in Canadian federalism. I propose an initial conversation between ourselves, followed by a jointly authored letter to our provincial and territorial counterparts proposing discussions on these and other items to enhance provincial autonomy within the federation.

Sincerely,

A handwritten signature in blue ink, reading "Danielle Smith". The signature is fluid and cursive, with a large initial "D" and "S".

Honourable Danielle Smith
Premier of Alberta